

# L'ECHO DES BADIENS

OCTOBRE 2017

## MAIRIE

Tel : 03.27.61.60.43

Fax : 03.27.61.75.75

Mail : [mairielezfontaine@wanadoo.fr](mailto:mairielezfontaine@wanadoo.fr)

Tel portable en cas d'urgence :  
06.32.05.35.86

## Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi  
9h à 10h  
ou sur rendez-vous

Communauté de Communes :

[www.coeur-avesnois.fr](http://www.coeur-avesnois.fr)

## AGENDA

### Octobre

Mardi 31 :  
Halloween

### Novembre

Samedi 11 :  
Cérémonie

Mardi 28 :  
Encombrants

### Décembre

Samedi 16 :  
Distribution des colis  
aux Aînés



## LE MOT DU MAIRE

### Bilan de la ducasse 2017

Une réunion-bilan a été organisée en mairie le vendredi 22 septembre 2017 à 20 heures. Christophe DECHERF en a défini le cadre :

« En préambule, je souhaite préciser clairement que l'objet de la présente réunion est le bilan de la ducasse.

Le bilan des activités du Comité des Fêtes relève de la compétence du président de l'association. Je suppose qu'une assemblée générale sera organisée en temps voulu par Philippe YSMAL.

### Remerciements

Je ne peux que renouveler mes remerciements, ceux de la Commission Fêtes et Cérémonies et ceux du Conseil Municipal à l'ensemble des personnes qui ont accepté de donner de leur temps pour faire de ce W.E des 15 et 16 juillet un moment de convivialité, salué comme une réussite par toutes les personnes présentes.

Une organisation supra-associations a été un bon moyen de rallumer le moteur. L'organisation en deux temps, le samedi et le dimanche, a permis au plus grand nombre de faire vivre l'évènement.

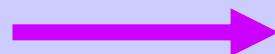
Pour l'avenir, on ne sait pas ce qu'il adviendra de Jolyjazz. Mais on sait que la ducasse demeurera un temps indispensable de la vie du village. Comment l'organiser l'année prochaine, là est toute la question, liée aux futures décisions du Comité des Fêtes.

Cette année a été une année de transition, et je rappelle au risque de me répéter que l'organisation normale de l'évènement relève de la compétence du Comité des Fêtes, comme cela est expressément prévu dans ses statuts.

Le moment est venu de passer au bilan financier de la ducasse, présenté par Sandrine HERVE, pour le détail des dépenses et des recettes et le résultat financier. »



Pensez à ramoner vos  
cheminées  
avant le 1<sup>er</sup> décembre



Dépenses		Recettes	
Sono + manèges	850,00 €	Liquide	4 607,28 €
Boissons	1 642,00 €	Chèques	1 858,00 €
Traiteur	2 101,74 €		
Carrefour	246,10 €		
Harmonie	250,00 €		
Déco	40,00 €		
Fond de caisse	500,00 €		
Total	5629,84 €		6 465,28 €
<b>Bénéfices : 835,44 €</b>			

Reste à régler, l'Harmonie de Solre-le-Château, la fourniture du bois pour le barbecue et la redevance SACEM.

Christophe DECHERF prendra contact avec l'harmonie et Monsieur Arnaud DUBOIS. Le Comité des Fêtes règle le problème SACEM.

### Questions diverses

Lors du tour de table, l'absence de tour de garde pour la gestion de la buvette a été évoquée. Pour l'avenir, un tableau sera préparé à l'avance pour optimiser les emplois du temps.

Les groupes musicaux se verront attribuer des tickets pour les repas et les boissons gratuites.

Pour satisfaire la demande des forains, quelques paquets de frites pourront être mis à leur disposition.

### DUCASSE 2018

*Sans préjuger des modalités d'organisation de la prochaine édition, la ducasse 2018 se déroulera le week-end des 14 et 15 juillet 2018.*

## TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

Automne 2017



Nouveaux tarifs suite à la délibération du 12 octobre 2017	Tarifs	Forfait fluides (eau, gaz, électricité)	Avance	Caution	Forfait ménage	Possibilité de la louer	Vaisselle, verres cassés ou couverts perdus
Lezfontainois 150 €	130 €	20 €	50 €	400 €	70 €	18 mois avant la date effective	1,50 €
Associations Lezfontainoises 20 €	gratuit	20 €	0	400 €	70 €	18 mois avant la date effective	1,50 €
Extérieurs 320 €	270 €	50 €	100 €	400 €	70 €	12 mois avant la date effective	1,50 €



## Michel HANNECART

Michel HANNECART est décédé le jeudi 14 septembre 2017 dans sa 91ème année.

Une figure emblématique de notre village nous a quittés.

Maire honoraire de Lez-Fontaine, Michel a géré la commune de 1989 à 2008. Parmi les nombreuses réalisations de ses mandats, on peut citer l'assainissement avec la station d'épuration écologique. On lui doit aussi la sauvegarde de l'école où les rires des enfants ponctuent les journées et témoignent de la vitalité de la vie du village. La préservation du patrimoine communal, en particulier l'église Saint-Martin, représentait également l'une de ses priorités.

Une vie publique riche, mais aussi une vie professionnelle dont la réussite a été saluée par ses pairs qui lui ont décerné la médaille dans l'ordre du Mérite Agricole.

Des convictions personnelles et un engagement permanent au service de sa paroisse tout au long de la vie de l'homme médaillé du Mérite Diocésain.

### **Remise de la médaille du Mérite Agricole Lez-Fontaine – décembre 2012**

Une vie personnelle et familiale toute de sagesse et d'attention envers sa famille, comme l'ont souligné ses enfants et petits-enfants lors de la cérémonie des funérailles, pleine de dignité et d'émotion contenue.

Au revoir Michel.



Dimanche 15 octobre 2017

**Repas au profit des œuvres sociales du CCAS**

Dans la joie et la bonne humeur !

# LE POINT SUR LA SUPPRESSION DE L'ARRÊT DU BUS RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Extrait du Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 octobre 2017

« Pour rappel, Madame Sandrine VINCENT informe le maire le jeudi 7 septembre 2017 que le bus en charge des collégiens ne dessert plus le centre du village, mais s'arrête au Faurie. Aucune information préalable à cette décision n'a été communiquée à la mairie.

Le vendredi 8 septembre, le maire a rencontré Mrs Christian BINOIT, suppléant des Conseillers départementaux, et Benoît WASCAT, Conseiller Régional. Il leur a communiqué un dossier complet avec plan soulignant l'éloignement de l'arrêt et les problèmes de sécurité que génère cette situation inacceptable.

Les transports scolaires relèvent désormais de la compétence du Conseil Régional et M. WASCAT s'est engagé à transmettre le dossier avec son avis favorable aux services des transports.

Le 21 septembre, le maire a également rencontré Madame Valérie LETARD, Vice-présidente du Conseil Régional et sénatrice qui lui a demandé de lui adresser le même dossier.

Interrogé sur les suites réservées à l'affaire, M. WASCAT a invité le maire à être patient.

Affaire à suivre... »

## ECOLE

Nouvelle année scolaire, nouveaux projets...

Cette année, l'école accueille 17 enfants scolarisés en toute petite, petite et moyenne sections, en attendant l'arrivée de 8 élèves dont la rentrée est prévue en novembre ou janvier.

Cette rentrée a été marquée par le retour de la semaine à quatre jours et l'arrivée d'Angélique qui m'accompagne dans la classe : Marie-Françoise LOUETTE, qui exerçait la fonction d'ATSEM dans la classe depuis plus de dix ans, ayant pris sa retraite en fin d'année scolaire dernière, elle a été remplacée par Angélique VANDROMME à qui je souhaite la bienvenue au sein de notre petite école.

Je souhaite à tous les enfants du village beaucoup de réussite pour cette nouvelle année scolaire.

Pauline HIDDEN, Directrice



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LEZ-FONTAINE

**LeF-toi & Marche !** C'était le slogan de notre manifestation du printemps.

En effet, les parents de l'APE de Lez-Fontaine souhaitaient innover en créant un nouveau moyen de rassembler petits et grands tout en ayant un but lucratif : une marche gourmande !!!

Les idées étaient là mais il nous manquait des parents qui sachent organiser ce type d'activité. C'est tout naturellement qu'Anne et Damien Michaux nous ont rejoints et pris sous leur coupe cette marche. En échange de 3€, 2 parcours étaient proposés : 5 ou 12 Km avec 2 pauses collation « les ravitos » l'une sur le thème des produits du terroir locaux et l'autre sur l'Espagne.

De retour à la salle des fêtes, une boîte de pâtes à la bolognaise ou à la carbonara (confectionnées par nos soins) leur était offerte.

Ce fut une réussite car 150 personnes sont venues parcourir les chemins de notre beau village. Cela nous a motivé pour réitérer l'activité en 2018 avec un 3<sup>ème</sup> parcours et plein d'autres surprises !!!

Ce 26 Août 2017, les enfants du village scolarisés au RPI se sont vus offrir pour la quatrième année consécutive une journée détente ! Après Pairi Daiza, Bellewaerde, le cirque à Lille, nous avons choisi cette année de partir au **parc Astérix !!!**

6h30 : Sur la place de Lez-Fontaine, nos chers bambins, les yeux encore embués, montent dans le bus. Pour limiter l'énerverment de certains petits bouts de choux, la destination restait une surprise.

10h00 : Nous voilà arrivés ! Après avoir passé les barrières de sécurité, c'est parti pour une journée de folie ! Quelques groupes se forment en fonction de l'âge et des envies des enfants.

18h30 : Retour au bus. Chacun explique sa journée. Quelques enfants sont assis par terre autour du plan du parc et expliquent leur manège préféré et leur plus grande frayeur !

20h00 : Pause sur une aire d'autoroute pour remplir nos estomacs. Nous réfléchissons déjà à notre destination de l'an prochain.

22h30 : Retour à Lez-Fontaine

Ce fut une formidable journée où les enfants ont pu profiter. C'est en partie pour ça que les membres de l'association de parents d'élèves se dévouent au long de l'année : voir les enfants heureux partager ensemble des moments inoubliables.



Marie HONORE, Présidente

Lors de la réunion du 29/09/17, un nouveau bureau a été élu composé de **Marie Honoré** (Présidente), **Jessica Bertaux** (Trésorière) et **Ingrid Boulanger** (Secrétaire)

Nous cherchons toujours de nouveaux parents pour venir renforcer l'association...

Merci déjà à tous les bénévoles présents et bienvenue aux nouveaux et futurs...

Cette année, l'association des parents d'élèves de votre village organise, de nouveau, plusieurs manifestations dans votre village au profit des enfants de Lez-Fontaine :

- VENTE DE PIZZA qui a eu lieu le 20/10/17
- HALLOWEEN : rendez-vous le mardi 31 octobre 2017 à 17h devant la salle des fêtes pour un défilé et un ramassage de bonbons dans les rues du village suivi d'une collation à la salle. Tous à vos costumes...
- REPAS ANNUEL de l'APE le samedi 24 février 2018. Ambiance garantie ...
- une nouvelle MARCHÉ suivie d'un petit snack sera ré-organisée au printemps 2018. Sortez vos baskets...
- et peut-être d'autres SURPRISES...

Toutes les infos de l'APE, vous pouvez aussi les retrouver sur la page facebook « Association Parents d'élèves Lez Fontaine ».

A très vite.

Ingrid BOULANGER, Secrétaire

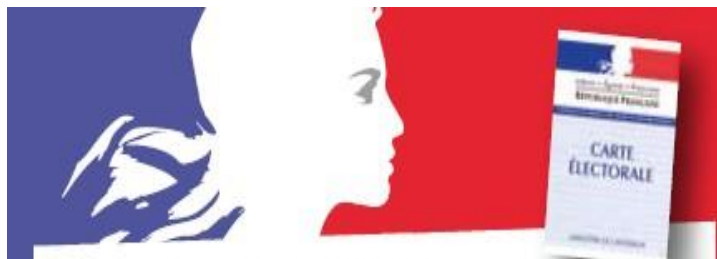
Bon de commande disponible en mairie ou  
sur notre site internet [www.lez-fontaine.fr](http://www.lez-fontaine.fr)



Commandez vos arbres et arbustes  
grâce à l'opération

## «Plantons le décor»

Commandez avant le 3 novembre  
Renseignements au  
03 27 77 51 60 ou 03 27 53 01 00



Avant le 31 décembre,  
**inscrivez-vous**  
sur les listes électorales !

Pour voter à Lez-Fontaine en 2018,  
venez vous inscrire en Mairie.

Vous avez besoin de :

- votre pièce d'identité
- un justificatif de domicile



## Le brûlage à l'air libre est interdit

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit  
en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire  
départemental du Nord et des articles 10 et 103A du règlement sanitaire  
départemental du Pas-de-Calais.



Le brûlage à l'air libre émet des particules dans l'air.

Le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année dans les périmètres  
des plans de protection de l'atmosphère (PPA) arrêtés par les  
préfets. Compte tenu de l'état de la qualité de l'air régionale, le  
PPA du Nord - Pas-de-Calais couvre toute la région.



À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2017,  
L'ENREGISTREMENT DU PACS  
**SE FERA À LA MAIRIE,**  
ET NON PLUS AU TRIBUNAL

# Comment faire des économies d'énergie au quotidien

La consommation d'énergie représente une partie non négligeable des dépenses chez les ménages. Il existe de nombreuses solutions pour réduire votre consommation énergétique, que ce soit des réflexes à prendre au quotidien ou des petits équipements à installer. Pas besoin d'habiter dans une cabane pour limiter votre consommation d'énergie, voici des moyens simples de faire des économies chez vous !

## Quelques conseils :

- J'évite de surchauffer mon logement. Il est conseillé une température de 19°C dans les pièces à vivre, et 16°C dans les chambres
- Je baisse le chauffage dans les pièces inoccupées
- Je fais entretenir chaque année ma chaudière par un professionnel et je purge régulièrement mes radiateurs
- J'utilise un éco-mousseur sur mes robinets pour réduire ma consommation d'eau
- Je branche mes appareils sur une multiprise avec interrupteur pour couper le courant facilement et ainsi éviter la veille prolongée
- Je lave mon linge à basse température
- Je dégivre mon réfrigérateur dès que la couche de givre dépasse 3mm.
- Je privilégie le lave-vaisselle rempli en mode « éco » plutôt que de faire la vaisselle à la main
- Je recouvre mes casseroles quand je cuisine
- Lorsque je me brosse les dents j'utilise un verre pour me rincer plutôt que de laisser couler l'eau
- J'installe des ampoules LED
- Je privilégie le séchage de mes vêtements à l'air libre
- J'installe des bas de porte devant les portes pour éviter les déperditions de chaleur
- Je préfère la douche au bain
- Je pose des joints autour des fenêtres



Vous souhaitez aller plus loin et réaliser au moins 8% d'économie sur vos factures participez au Défi des familles à énergie positive, dispositif national relayé sur le territoire par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Pour cela inscrivez-vous sur la plateforme locale <http://avesnois.familles-a-energie-positive.fr> ou contactez Melvin Deljehier au 03 27 21 49 51.

## VOTRE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a confié à Noréade, la régie du SIDEN-SIAN, l'exercice de la compétence « Assainissement Collectif ». A ce titre, Noréade, est chargée de créer, d'entretenir, de gérer et de renouveler les réseaux de collecte des eaux usées et les stations d'épuration qui permettent le traitement de ces eaux usées avant rejet vers le milieu naturel.

Pour être efficaces, ces équipements de dépollution nécessitent avant tout que les eaux usées produites par chaque logement soient **correctement et totalement raccordés** sur les ouvrages publics d'assainissement. Après la mise en place du réseau public d'assainissement collectif qui dessert votre habitation, vous avez **2 ans** pour raccorder l'ensemble des eaux usées (WC, cuisine, salle de bain...) de votre logement.

Dans un souci d'accompagnement et en partenariat avec l'**Agence de l'Eau**, Noréade :

- vous informe sur les aides financières de l'Agence de l'Eau pour le raccordement de votre logement.
- vous accompagne dans la définition des travaux à mettre en oeuvre.
- contrôle les travaux réalisés et vérifie le bon raccordement de la totalité de vos eaux usées.
- vous reverse les éventuelles subventions accordées par l'Agence de l'Eau.

Contactez votre centre Noréade, un technicien pourra se rendre gratuitement sur place afin de faire un diagnostic de vos installations et vous renseignera sur les éventuelles aides financières dont vous pouvez bénéficier.

“ En **raccordant les eaux usées** de votre habitation à l'assainissement collectif, vous **valorisez** votre **patrimoine** immobilier et vous contribuez à la **protection** de l'**environnement**, notamment à la **préservation** de la **ressource en eau**. Enfin, vous n'avez plus à assurer l'entretien et le bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. ”

## LA CONFORMITÉ DE VOTRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

La commune a confié à Noréade, la régie du SIDEN-SIAN l'exercice de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Tout logement occupé produit des eaux usées qui doivent obligatoirement être traitées. En l'absence de desserte par un réseau raccordé à une station d'épuration, le propriétaire a l'obligation d'équiper son logement d'un dispositif d'ANC. Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** de Noréade est tenu de contrôler le fonctionnement de chaque installation d'assainissement non collectif, comme l'impose la réglementation. Ce service valide également les projets de réhabilitation et contrôle la réalisation des travaux

Dans un souci d'accompagnement et en partenariat avec l'**Agence de l'Eau**, Noréade a fait le choix d'étendre ses missions et :

- peut conseiller les propriétaires sur les éventuels travaux de mise en conformité à réaliser sur leur installation d'**assainissement non collectif (mission facultative)**.
- Sous réserve du respect des critères d'éligibilité fixés par l'Agence de l'Eau, reverse aux propriétaires les **aides financières** de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la remise aux normes des installations ANC. Votre technicien Noréade vous renseignera sur les éventuelles aides financières dont vous pouvez bénéficier.

“ En mettant en **conformité** les installations d'assainissement de votre logement, vous **valorisez** votre **patrimoine** immobilier, vous contribuez à la **protection** de l'**environnement** et notamment à la **préservation** de la ressource en **eau**. ”